

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_064

Rapporteure : Irène GIRARD

Objet : Tarification des salles communales

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
29	20	29
Date de convocation		
10 octobre 2023		
Date de publication		
23 octobre 2023		
Transmis en préfecture le		
20 octobre 2023		

Rubrique : 7.10

Présent-es :

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI

Excusé-es :

Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Pascal PELINSKI procuration à Daniel THOMASSIN - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Elisabeth LETONDOR - Aude SIMERMANN procuration à Irène GIRARD - Yves COLOMBAIN (procuration à Bertrand KLING) - Anne MARTINS procuration à Gilles MAYER - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marc RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs communaux,

La mise à disposition des salles municipales, aux particuliers ou aux associations et organismes participant de la vie locale.

Régulièrement la commune est amenée à réviser les tarifs et règles de mise à disposition de ses équipements. Ces modifications sont votées en veillant à soutenir la vie associative et celle des acteurs du territoire, tout en permettant aux citoyens d'accéder à certaines salles pour un usage privé.

Ces mises à disposition s'inscrivent dans la politique globale d'appui de la commune au développement du monde associatif et vient ainsi compléter les subventions allouées ou encore le prêt de matériel.

Compte-tenu des évolutions des usages et des besoins des acteurs, ainsi que de la mise en service de la maison commune, il y a lieu de délibérer sur les conditions de mise à disposition de ces salles selon la grille tarifaire énoncée ci-après :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE MICHEL DINET

	Particuliers de Malzéville et agents de la commune	Associations de Malzéville	Extérieurs : particuliers et associations	Entreprises (hormis manifestations commerciales)	
				Entreprises de Malzéville et syndicats de copropriété	Entreprises extérieures
Weekend : - le samedi de 9h à 3h le lendemain et - le dimanche de 10h à 22h Saint-Sylvestre : - le 31/12 de 9h à 3h le lendemain et - le 31/12 et le 01/01 de 10h à 22h	600 €	200 €	1500 €	800 €	1600 €
Journée de la semaine (ou jour férié autre que dans le weekend)	300 €	100 €	600 €	400 €	800 €
1/2 journée de la semaine (ou demi-journée fériée autre que dans le weekend)	150 €	50 €	300 €	200 €	400 €
Option "office"	100 €	100 €	150 €	150 €	150 €
Formule "vestibule + bar" (hors vendredi et weekend, soumise à l'autorisation du maire)	75 €	50 €	200 €	200 €	300 €
Forfait "prêt de vaisselle" < 50 personnes 50-99 personnes 100-149 personnes 150 personnes et plus	50 € 100 € 150 € 200 €	50 € 100 € 150 € 200 €	50 € 100 € 150 € 200 €	50 € 100 € 150 € 200 €	50 € 100 € 150 € 200 €
Forfait prestation nettoyage (hormis nettoyage des sanitaires, élimination des restes alimentaires, lavage vaisselle)					120 €
Chèque de caution à la remise de clés					1 500 €

Le règlement s'effectue en deux temps :

- à la réservation, un chèque d'acompte de 50% du montant de la location à l'ordre du trésor public
- le solde à régler directement au trésor public après réception de la facture

Mise à disposition aux associations

La salle Michel Dinet pourra être mise à disposition gracieuse des associations malzévilloises à raison d'une fois par an, notamment pour faciliter l'exercice des règles de fonctionnement démocratique déterminées par la loi de 1901. Le forfait de 50 € au titre de la participation aux dépenses de fluides, jusqu'alors demandé, est par ailleurs supprimé.

La mise à disposition de la salle Michel Dinet concerne tant la salle polyvalente que la salle de réunion située à l'étage (une mise à disposition à titre gratuit par an de la grande salle et une mise à disposition à titre gratuit par an de la salle de réunion située à l'étage).

Ces mises à disposition gratuites pourront être reconduites dans l'année pour les seules associations caritatives.

Mise à disposition aux syndicats de copropriété de la commune

Les syndicats de copropriété de la commune bénéficieront du tarif « entreprises de Malzéville ».

Mise à disposition aux agents de la commune

La salle Michel Dinet pourra enfin être mise à disposition des agents municipaux, où qu'ils résident, au tarif s'appliquant aux particuliers malzévillois et ce une fois par an.

L'ensemble des mises à disposition mentionnées ci-avant seront mises en œuvre en tenant compte du calendrier des manifestations et sont soumises à l'autorisation de la municipalité via le formulaire de demande de mise à disposition.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA MAISON COMMUNE

	Associations de Malzéville	Associations extérieures	Organismes d'utilité publique et entreprises (hormis manifestations commerciales)	
			Organismes d'utilité publique et entreprises de Malzéville	Organismes d'utilité publique et entreprises extérieures
Salle du conseil (35-75 pers.) Journée complète (8h-18h)	300 €	500 €	600 €	700 €
Salle du conseil (35-75 pers.) Forfait 5h glissantes (plage 8h-23h)	200 €	400 €	500 €	600 €
Salle 1 <u>ou</u> 2 (19 pers.) Journée complète (8h-18h)	100 €	200 €	250 €	400 €
Salle 1 <u>ou</u> 2 (19 pers.) Forfait 5h glissantes (plage 8h-23h)	50 €	100 €	130 €	250 €
Salle 1 <u>et</u> 2 (20 à 35 pers.) Journée complète (8h-18h)	150 €	300 €	450 €	550 €
Salle 1 <u>et</u> 2 (20 à 35 pers.) Forfait 5h glissantes (plage 8h-23h)	75 €	150 €	225 €	350 €
Option « office »	50 €	70 €	100 €	100 €

Le règlement s'effectuera en deux temps :

- à la réservation, 1 chèque d'acompte de 50% du montant de la location à l'ordre du trésor public
- le solde à régler directement au trésor public après réception de la facture.

Le forfait nettoyage est inclus. Le nettoyage de l'office est à la charge de l'utilisateur.

Mise à disposition aux associations

Les salles de la Maison commune sont mises gracieusement à disposition des associations ayant leur siège social ou leur activité principale à Malzéville à raison d'une mise à disposition de la salle du conseil par an et de trois mises à disposition de la salle 1 ou 2 par an. L'occupation conjointe des salles 1 et 2 sera comptabilisée comme 2 mises à disposition.

Mise à disposition aux syndicats de copropriété de la commune

Les syndicats de copropriété de la commune bénéficieront du tarif «entreprises de Malzéville».

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA DOUËRA

	Malzévillois	Extérieurs
GRAND SALON + MEIXMORON (60 personnes)		
Journée	200 €	400 €
1/2 journée	120 €	250 €
PETIT SALON : Cournauld (20 personnes)		
Journée	70 €	300 €
1/2 journée	55 €	200 €
L'ATELIER (70 personnes)		
Journée	275 €	450 €
1/2 journée	140 €	275 €
EXPOSITIONS (salons du 1er étage)		
Semaine : du mercredi au dimanche	150 €	275 €
Week-end	100 €	175 €
VISITE GUIDÉE 1h de visite sur réservation Groupe jusqu'à 25 personnes maximum	50 €	

Le règlement s'effectuera en deux temps :

- à la réservation, 1 chèque d'acompte de 50% du montant de la location à l'ordre du trésor public
- le solde à régler directement au trésor public après réception de la facture.

Le forfait nettoyage est inclus. Le nettoyage de l'office est à la charge de l'utilisateur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire des mises à disposition de la salle polyvalente Michel Dinet, des salles de la Maison commune et de La Douëra telle que proposée ci-dessus.

Vu l'avis favorable unanime de la commission finances et ressources humaines du 09 octobre 2023,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la grille tarifaire des mises à disposition de la salle polyvalente Michel Dinet, des salles de la Maison commune et de La Douëra telle que proposée ci-dessus

autorise le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc RENARD

a présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services.**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**